



Consultation publique

Stade Percival Molson Arrondissement de Ville-Marie

Le projet de règlement P-06-023 intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475 avenue des Pins ouest » a été adopté, comme premier projet de règlement, par le conseil municipal à son assemblée du 24 avril 2006, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

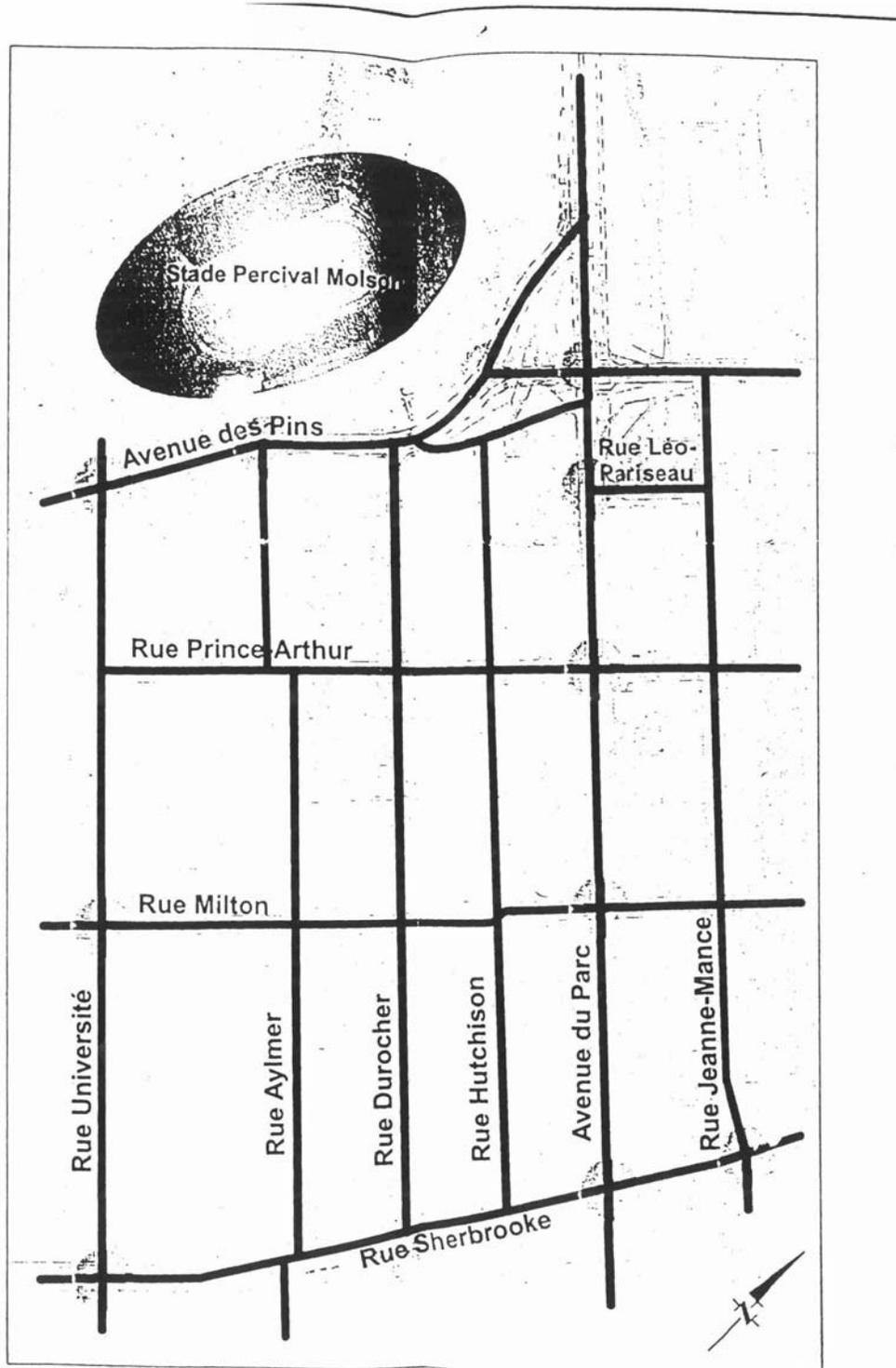
Le projet de règlement P-06-023 vise à autoriser les travaux d'agrandissement et le rehaussement entre autre de la partie sud des gradins du stade commémoratif Percival-Molson, situé au 475 avenue des Pins ouest, à l'intersection de l'avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie. La réglementation en vigueur (*Règlement sur le développement du campus de l'Université McGill et sur la construction, la modification et l'occupation de certains bâtiments (95-039 modifié)* et le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*) ne permettent pas l'intervention souhaitée.

Le stade Percival-Molson est utilisé dans le cadre des activités et des matchs sportifs de l'Université McGill ainsi que par la Ligue canadienne de football pour les matchs des Alouettes de Montréal. L'ajout de 5000 sièges supplémentaires principalement dans les tribunes sud, nord-est et est, constitue la deuxième phase d'un projet dont la première comprenait la démolition et la reconstruction des vestiaires sous les estrades sud, la démolition et la reconstruction des différentes concessions commerciales sous les estrades nord ainsi que la démolition et la reconstruction de la galerie de presse sur les estrades nord.

Le projet de règlement permettra la réalisation d'un projet dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu de l'article 89.1 de la charte de la ville, il est susceptible d'approbation référendaire.

EMPLACEMENT

La carte officielle du site est disponible avec la documentation



DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement Ville-Marie situé au 888 boul. De Maisonneuve est 5 ième étage;
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Mercredi, le 24 mai 2006

19 heures

Salle paroissiale

Église Notre-Dame de la Salette

3535 avenue du Parc

(près de Milton)

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de déroulement;
- La présentation et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

La deuxième partie de la consultation débutera le 13 juin, à 19 heures, au même endroit

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 9 mai 2006

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
